



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC

Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 14 décembre 2021

14/12/2021-17

Objet :	Nombre de conseillers en exercice	29
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CCAS	Nombre de présents	21
	Nombre de votants	29

Par suite d'une convocation en date du 7 décembre 2021, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au Sterenn le 14 décembre 2021 à 19 h 00, en séance publique sous la présidence de Monsieur BELLEC Olivier

### Etaient présents

BELLEC Olivier – DOUX BETHUIS Sonia – SELLIN Yannick - VOISIN Valérie – TANGUY Michel - LE GOC LE SAGER Fabienne - CARDUNER Didier – LESCA Véronique – DADEN Paul - BRAESCU ANDRIEU Morgane – DERVOUOT Dominique - BORDENAVE Bruno - GEORGES Valérie – DENIEL Baptiste - ROBIN Yves – MARREC Gauthier – DREAU Liliane – LE DUC Didier – KRAUS Jean-Paul - BOSSER GODREAU Véronique - DAGORN Nicolas.

### Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

Gwenaëlle SPAROSVICH GRANDIL à Dominique DERVOUOT  
Anita JOULAIN à Michel TANGUY  
Delphine SUARD à Olivier BELLEC  
Véronique LE FLOC'H à Valérie VOISIN  
Nicolas JOUSSET à Yannick SELLIN  
Caroline JESTIN à Didier CARDUNER  
Karine GALBRUN à Sonia DOUX BETHUIS  
Gérard PAUCHET à Paul DADEN

### Absent(e)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

### Secrétaire de séance

Jean-Paul KRAUS

Madame VOISIN, Adjointe au Maire, rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est la structure communale qui anime une action générale de prévention et de développement social, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Tous les ans, une subvention est versée au CCAS pour l'exercice de ses missions.

Il est proposé de verser une subvention d'un montant de 132 000 € pour l'année 2022 au profit du CCAS. (dont 2 000 € pour les aides aux collèges)

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;**

**Vu l'avis favorable de la commission vie associative et affaires scolaires du 9 novembre 2021 ;**

**Vu l'avis favorable de la commission administration générale du 29 novembre 2021 ;**

**Ayant entendu le rapporteur ;**

**Après en avoir délibéré ;**

**Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention au profit du CCAS pour l'année 2022.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 15 décembre 2021

LE MAIRE

Olivier BELLEC

